

*CM 04/03/2013 - 1/2*

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :**  
**MARDI 04 MARS 2014**

\* \* \* \* \*

L'an deux mil quatorze, le mardi quatre mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur KOCK Francis, Maire

**Etaient présents :** Mesdames DE RÉ Agnès, VIGNERON Anne-Marie, DELPECH Nadège et Messieurs DUROS Jean-Louis, BOULANGER Serge, NOUVIAN Claude, DEMARQUE Francis, REMY Jean-Jacques, LEQUEUX Jean-Paul, CARON Bernard

**Absent non excusé :**

Mr JOLY Cyrille

Madame DE RÉ Agnès a été élue secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

Ouverture de la séance à 19 heures 35

**AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :**

Mr Le Maire donne connaissance à l'assemblée :

- Nourrice agréée d'un enfant handicapé : Du courrier de refus pour la prise en charge des frais de restauration pour un enfant allant en classe CLIS à Anizy le Château.
- Zone 30 :
  - Refus par la Voirie départementale de l'installation de la zone 30 près de l'école maternelle. Il demande qu'un véritable projet soit construit avec installation système de ralentissement associé à la zone 30. Une concertation avec l'assurance sera réalisée afin de connaître les différents degrés de responsabilité selon les types d'aménagement.
- Courrier d'un administré : Demande de passage d'engins pour élagage d'arbres aux abords du cimetière. La démarche est acceptée.
- Réparation sur drain cassé : De l'acceptation du devis de l'entreprise GUERREAU pour la réparation du drain – Rue saint Maurice pour un montant de 360 euros.

Mr le Maire donne la parole à :

Mr REMY Jean-Jacques, 1<sup>er</sup> Adjoint informe l'assemblée :

- SETI : 4 Interventions de l'entreprise sur l'éclairage public :
  - Salle polyvalente : pose de 4 mâts sur l'accès à la salle et une potence à l'angle de la salle polyvalente
  - Rue de la prairie : changement des lampes sur 4 mâts et le déplacement d'un mât.
  - Place de la croix blanche : 9 poteaux.
  - Remplacement des 13 ballons fluorescents restants sur la commune : intervention prévu courant 1<sup>er</sup> semestre.

Il précise que le coût de ces 4 interventions est estimé à 24.000 €uros

Il précise également que l'entreprise refuse de remonter les socles des poteaux, par mesure de sécurité. Il a été proposé d'enduire la base de goudron et de graisse pour éviter la corrosion anticipée.

Pour information la SETI a été retenue par l'USEDA pour réaliser les travaux sur la période 2014/2017.

Mr le Maire précise que cette dépense sera à prévoir sur le budget communal 2014 avec en plus les 53.000 €uros pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public – Rue de la Croix Blanche, celui-ci sera financé par un recours à l'emprunt. Il souligne qu'il faut envisager une baisse d'environ 5 % des dotations pour 2014.

Le coût de la mise en place du périscolaire par la CCVA risque d'être refacturée aux communes pour un montant d'environ 150 €uros par enfant – 10.800 €uros de charge à prévoir sur le budget.

La nécessité de rachat d'un four pour la cantine dont une subvention de la réserve parlementaire est demandée auprès de Mr DOSIERE a été obtenue.

Le budget 2014 devra être fortement encadré.

- Reprise au cimetière : Que la procédure vient d'arriver à son terme
  - l'officier de police judiciaire de la gendarmerie accompagné de Mr le Maire et de lui-même se sont rendus au cimetière cet après-midi et ont validé 22 sépultures dans cette reprise de concessions. Une concession a été retirée de la procédure pour entretien effectué.
  - Parution dans le journal officiel de l'Union de l'annonce de la procédure le samedi 01 mars 2014.
  - Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la fin de la procédure et la reprise des 22 sépultures.
- Véhicule : que le marquage signalétique sera réalisé le 6 mars 2013.
- Désherbant peintures voiries : Que différents devis ont été demandés et l'entreprise : Société des produits de France a été retenue. Une commande d'environ 2.200 €uros a été validée. Il précise également qu'une nouvelle réglementation va entrer en vigueur concernant la formation obligatoire des agents qui utilisent les produits phytosanitaires. Le coût s'élèvera à 290 €uros par agents pour une formation de deux jours valable 5 ans.

Mr DEMARQUE Francis, Conseiller Municipal :

- Il informe l'assemblée que des odeurs sont encore présentes à la salle polyvalente. Voir pour refaire un traitement des évacuations.

Mr NOUVIAN Claude, conseiller municipal :

- Il informe l'assemblée que le Sirtom facturera aux administrés la non restitution des bacs bleus. La facturation sera faite par la trésorerie directement aux administrés.

Séance levée à 20 h 35

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

La Secrétaire de Séance  
DE RÉ Agnès

Le Maire  
KOCK Francis